

APPUI À L'IDENTIFICATION ET À LA FORMULATION DU PROGRAMME "APPUI AU FINANCEMENT DE L'AGRICULTURE ET AUX FILIÈRES INCLUSIVES DANS LE SUD DE MADAGASCAR (AFAFI-SUD)"

**FWC BENEFICIARIES 2013- LOT 1: Rural Development and Food Security
EuropeAid/132633/C/SER/multi
Demande de prestations n°2016/380-346/1**

1. INFORMATIONS GENERALES

1.1 Pays partenaire

Madagascar

1.2 Pouvoir adjudicateur

La Délégation de l'Union européenne à Madagascar (DUEM)

1.3 Éléments d'information utiles concernant le pays partenaire

Madagascar sort d'une crise politique longue de presque 5ans, et qui s'est achevée le 18 avril 2014 avec la mise en place d'un gouvernement élu, marquant le retour du pays à l'ordre constitutionnel. Le 19 mai 2014, les mesures spéciales liées à l'article 96 de Cotonou, en vigueur depuis 2010, ont été levées, donnant le signal de la reprise complète de la coopération de l'UE avec Madagascar.

Madagascar est un pays fragile, avec des indicateurs économiques, sociaux et environnementaux qui se sont tous détériorés pendant la crise 2009-2014. Cette fragilité est notamment liée à des faiblesses importantes dans la gouvernance et l'état de droit, à des cycles d'instabilité politique ainsi qu'à une grande pauvreté d'une majeure partie de la population, malgré un potentiel économique et des avantages comparatifs considérables, notamment au niveau régional. En effet, avec 71,5% de la population vivant en dessous du seuil national de pauvreté et 52 % en dessous du seuil de l'extrême pauvreté, Madagascar est l'un des pays les moins développés au monde. En 2012, il était classé 151^{ème} sur 186 pays relativement à l'Index du développement humain.

La situation en matière de sécurité alimentaire est très préoccupante : en 2012, environ 31 pour cent des ménages étaient en insécurité alimentaire au niveau national, soit 33% en zone rurale et 18,7% dans la capitale et les grands centres urbains. La situation est particulièrement grave dans les trois régions du Sud du pays, où vivent 1,6 million de personnes. Ces régions, qui se caractérisent par une situation d'insécurité alimentaire structurelle, un enclavement important et une insécurité croissante, ont en effet été affectées par deux années de sécheresse successives aggravées par le phénomène El Nino depuis septembre 2015. En février 2016, on estimait ainsi à 1.140.000 le nombre de personnes en situation d'insécurité alimentaire sévère et modérée (dont 665.000 en insécurité alimentaire sévère), soit 80% de la population rurale des 7 districts du Sud les plus touchés.

La situation nutritionnelle de la population malgache est quant à elle alarmante. L'Enquête Nationale sur le Suivi des Objectifs du Millénaire (ENSOMD, 2013), avait estimé que 76% des ménages ont un régime pauvre en quantité, ne répondant pas à leurs besoins énergétiques, et 84% des ménages ont un régime alimentaire pauvre en qualité (principalement à base de céréales et féculents). Cela a des répercussions sur l'état nutritionnel de la population, avec notamment 47,3% des enfants de moins de 5 ans souffrant de malnutrition chronique.

L'ensemble du pays est également très exposé aux chocs climatiques et environnementaux, Madagascar étant le 5^{ème} pays le plus vulnérable au changement climatique (classement Maplecroft de 2012) et est le pays africain le plus affecté par le changement climatique sur le long terme (1996-2015) (étude Germanwatch 2016). Chaque année, le pays est frappé par des tempêtes tropicales et de forts cyclones, provoquant des dégâts conséquents, tant sur la production que sur les infrastructures socio-économiques du pays, des pertes et dommages estimés à plusieurs dizaines de millions de dollars¹. Le pays subit également des sécheresses, en particulier dans les régions arides du Sud. Le manque et le retard de pluies ont fait baisser jusqu'à 95 % les productions de maïs, manioc et riz en juin 2016 par rapport à juin 2015 (enquête FAO).

Une étude récente, sur les projections en matière de climat, calamités naturelles et lutte contre la pauvreté, classe Madagascar parmi les 11 pays les plus susceptibles de connaître des taux élevés de pauvreté en 2030 en raison notamment de capacités limitées de gestion et de réduction des risques². En raison des mêmes faiblesses, les campagnes subissent régulièrement des manifestations à grande échelle de ravageurs et de maladies contagieuses du cheptel (criquet, peste porcine africaine, etc.)³ affectant considérablement les moyens d'existence de millions de personnes et causant des pertes importantes de cultures agricoles. En réponse à la dernière invasion, un programme triennal de lutte a été mis en œuvre par la FAO pour la période 2014-2016.

1.4 Situation actuelle dans le secteur concerné

*** Enjeux de développement rural à Madagascar**

Plus de 70% de la population malgache dépend directement ou indirectement du secteur primaire (agricole, élevage, pêche et forêts), et 50% de la production résultant de ces activités est autoconsommée. Or, ce secteur primaire tel que développé, ne parvient pas à subvenir aux besoins alimentaires d'une population en croissance constante, ni à accroître les revenus et freiner la pauvreté en milieu rural et péri-urbain. En effet, les faibles capacités d'investissement dans l'extension et l'amélioration des moyens et techniques de production ne permettent que de faibles rendements pour la petite paysannerie, par ailleurs très vulnérable aux risques climatiques et acridiens récurrents ainsi qu'aux risques liés aux marchés. Or, la production de cette petite paysannerie pourvoit en grande partie à la consommation nationale, notamment en aliments de base (riz, manioc, maïs, etc.), en produits d'élevage (bovidés, volailles, etc.) et de la pêche (continentale et littorale). Les populations rurales alimentent

¹ Ainsi, la saison cyclonique 2008 avait provoqué des dommages estimés à 176 millions US\$ et 158 millions US\$ de pertes économiques

² DDI, 2013. The geography of poverty, disasters and climate extremes in 2030 (www.odi.org/poverty-disasters-2030)

³ Dernières invasions acridiennes en 1997-2001, puis depuis 2013. Le coût de chaque programme de lutte s'élève à plusieurs dizaines de millions US\$ pour revenir à une situation de rémission.

également les villes principales et secondaires en charbon, bois de chauffe, matériaux de construction locaux (briqueteries, fibres végétales, pierres de taille, etc.) et en matériaux divers pour l'artisanat. Ainsi, la production rurale s'est, toujours caractérisée par une haute intensité en main d'œuvre, familiale en premier lieu, éventuellement complétée par du salariat agricole temporaire en période de pointe.

L'équilibre fragile entre l'évolution de la productivité agricole et la croissance démographique (2,9 % par an) fait que l'agriculture, dans son état actuel, ne peut ni nourrir ni assurer un travail décent pour l'ensemble de la main d'œuvre rurale disponible, alors que chaque année la population rurale en âge de travailler augmente d'environ 300000 personnes⁴.

Cette situation génère une pression croissante sur les ressources naturelles, tant pour la production agricole (défrichement, mise à feu de terrains pour la pâture) que pour la production halieutique (surpêche, migration vers les zones de pêche) et la création de revenus complémentaires à l'agriculture (charbonnage et coupe de bois-énergie, exploitation des produits de cueillette, etc.). Ces activités constituent une menace directe à la durabilité des systèmes de production par l'érosion, provoquant : des pertes en terres agricoles, en eau, une dégradation de la biodiversité, les pollutions diverses, l'ensablement des plans d'eau continentale et des mangroves etc., accentuée par les effets du changement climatique tels que l'intensité des phénomènes de sécheresse, d'inondations et d'épidémies diverses.

Par ailleurs, au cours de ces dernières décennies, cette pression est exacerbée de manière inédite par la recrudescence de la demande en ressources à l'échelle mondiale (foncières, énergétiques, minières, etc.). A l'échelle nationale, la gouvernance des ressources naturelles se heurte à des comportements d'acteurs économiques et politiques menaçant la préservation de ces richesses et de la biodiversité pour laquelle Madagascar est réputé. Aux échelles locales, les nombreuses actions opportunistes/illicites menées par ces acteurs ont trouvé un terrain favorable dans le contexte de faible couverture des services publics, d'absence de protection sociale et juridique, d'enclavement, de sous-emploi des populations vivant pourtant dans les zones riches en terres, en biodiversité et en ressources naturelles dont les ressources marines, côtières et continentales. Outre ses effets sur la dégradation du capital naturel, ces événements génèrent aussi des inégalités fortes et des impunités pour certains groupes, provoquant une dégradation de la stabilité sociale et de la confiance aux institutions. Des efforts courageux sont déployés par certaines institutions, par des structures de la société civile voire par les citoyens riverains eux-mêmes pour une gestion durable et équitable. Une meilleure intégration de ces efforts et une approche double de développement et d'amélioration des services publics fourniraient une base solide pour infléchir la tendance actuelle vers une gestion des ressources du pays bénéficiant au plus grand nombre et de façon pérenne.

Ainsi, les enjeux environnementaux concernent tout autant, et en priorité, la gestion durable des forêts, la maîtrise des feux de brousse et des défrichements, la gestion des ressources hydriques, la lutte contre l'érosion, la gestion des ressources halieutiques ainsi que des zones côtières, et l'intégration des problématiques environnementales dans l'Agriculture pour une préservation et une amélioration de la durabilité des principaux moyens physiques de production (terres, ressources en eau, agro climats, plans d'eau continentale et maritime).

⁴ Résultats du Programme RuralStruc Phase I (2008)

Contexte institutionnel

Depuis la période de transition, les activités principales du secteur du développement rural sont réparties entre trois principaux Ministères, respectivement en charge de l'agriculture et de l'élevage, de la pêche et des ressources halieutiques, de l'environnement.

La réforme du service public, dans le développement rural en particulier, est un chantier ouvert depuis 1997. Les lenteurs dans la mise en place de cette réforme institutionnelle sont liées à une volonté politique insuffisamment assurée dans la durée, aux difficultés et réticences des agents à exercer de nouveaux métiers pour lesquels ils ne sont pas réellement préparés, à organiser une phase transitoire pour assurer dans les meilleures conditions le transfert des fonctions économiques et de service au secteur privé. Faute de pouvoir assurer la continuité et la progressivité indispensables à la conduite d'un processus nécessairement long, le constat actuel peut se résumer autour de l'existence d'une administration fortement fragilisée (affaiblissement des effectifs au sein des services déconcentrés, ressources réduites, etc.) et d'une capacité de service très partiellement assurée par les acteurs non étatiques (secteur privé, organisations professionnelles, organisations de la société civile) et peu coordonnée. Ce constat se rapporte aux principaux départements ministériels concernés (Agriculture, Elevage, Pêche, Eau, Environnement).

Un épisode de réforme volontariste du MAEP a été engagé entre 2003 et 2008 (il a été interrompu par les effets simultanés de la crise et de l'éclatement du MAEP en 2009). Il visait principalement à : (i) assurer le recentrage des structures centrales et déconcentrées sur leurs missions pérennes (actualisation de la définition des fonctions pérennes et transitoires, stratégie de transfert, identification de la structure cible à atteindre, etc.), (ii) engager le processus de rééquilibrage des effectifs entre le niveau central et les niveaux déconcentrés, (iii) identifier au niveau national et régional, les plans d'assainissement (sur la base des départs volontaires), de mutation, de recrutement et de formation, et (iv) établir les budgets prévisionnels de fonctionnement et d'investissement correspondants. Dans les faits, l'objectif de rééquilibrage n'a pas été atteint (départs volontaires plus importants en Région qu'au niveau central, faible redéploiement en Région, etc.) et les départs d'agents occupant des postes clé n'ont pas été compensés qualitativement. L'affectation des ressources budgétaires, en dépit d'évolutions positives, a continué à privilégier le niveau central.

Si les services techniques ont sensiblement réduit leurs tâches d'exécution, ils restent insuffisamment préparés pour assurer leurs missions d'impulsion, de coordination, de suivi et de contrôle. Les Directions Régionales des deux Ministères (Agriculture, Elevage, Pêche) ne disposent pas toujours du personnel clé pour assurer l'ensemble des missions dévolues. La période de crise a amplifié ces déficits institutionnels. Les objectifs de déconcentration n'ont été que partiellement atteints (la cible était 80% des agents en poste dans les Régions). En conséquence, depuis une dizaine d'années, on constate une dégradation du service public qui affecte la perception et l'autorité de l'Etat dans des secteurs où son rôle est déterminant (sécurité, préservation des ressources et biens collectifs, accessibilité des zones de production, etc.). Les démembrements des Directions Régionales ne sont plus opérationnels ou fonctionnent au ralenti dans de nombreux Districts. A tous les niveaux, les budgets de fonctionnement alloués sont réduits au strict minimum.

Le secteur privé agricole à Madagascar est composé d'un grand nombre de petits producteurs (agriculteurs, éleveurs, pêcheurs - 90%) disposant de petites parcelles (moyenne de 0.67ha) produisant en partie pour le marché local et en partie pour l'autoconsommation (moyenne de

50% de la production). Un deuxième groupe comprend des exploitations employant des travailleurs rémunérés et des PME de l'agroalimentaire essentiellement pour le marché local. Une minorité de grandes entreprises productrices et/ou de l'agroalimentaire vise le marché national et l'exportation. Elles pratiquent l'agriculture contractuelle sous différents modèles. Enfin, un nombre non-négligeable d'entreprises commerciales importe des denrées alimentaires de base (par ex. riz, sucre, farine, lait en poudre,...) et transformés influençant ainsi le marché national.

Plusieurs projets d'investissements d'envergure dans le domaine agricole et de l'élevage sont en discussion plus ou moins avancées. Il s'agit d'investissements mobilisant des capitaux nationaux et étrangers, dans certains cas appuyés directement par l'Etat par le biais d'une structure de Partenariat Public Privé.

Etat des lieux et défis à relever sur la gouvernance

En matière de gouvernance, le Plan National de Développement (2015-2019, PND) constitue le référentiel national. Ce document rapporte que la "*faible performance de l'économie résulte en grande partie d'une grave défaillance en matière de gouvernance*"⁵.

Selon les prospections menées pour le rapport Afrobaromètre en 2014 sur la base d'enquêtes, la population perçoit une corruption généralisée et qui empire, notamment au sein des institutions politiques. Le pourcentage d'usagers de services publics déclarant avoir dû faire face à la corruption a augmenté de 15% en 2008 à 22% en 2013. Parallèlement, les indicateurs de bonne gouvernance Mo Ibrahim⁶ placent Madagascar à la 33^{ème} place en Afrique sur 52 en termes de score global de bonne gouvernance en 2014. Bien que les indicateurs liés à la participation citoyenne et les droits de l'Homme aient le plus souffert d'une dégradation sur les cinq dernières années, les scores liés au développement rural demeurent également à des niveaux préoccupants. Ainsi, le pays est 29^{ème} dans la catégorie du développement économique durable, comprenant le secteur agricole⁷ où le pays est classé 31^{ème}. Ces classements mettent en évidence une forte régression (sachant que Madagascar s'est situé à la 9^{ème} place -score global- en 2000 et à la 37^{ème} place en 2012), d'autant qu'elle intervient dans un contexte d'amélioration générale des scores moyens en Afrique.

Outre les phénomènes généraux touchant les services publics (gestion technique et financière inadéquates, faiblesse de la coordination interne et intersectorielle, manque de capacité, etc.), la question de la faiblesse de la gouvernance locale constitue une contrainte majeure à laquelle le développement rural est particulièrement sensible. Par ailleurs, les effets d'une gouvernance défaillante dans la sécurité nationale (ex. vols de bovidés) et la gestion non rationnelle des ressources naturelles sous de multiples formes (exploitation et exportation illicites dans les filières bois précieux et minières, surexploitation des ressources halieutiques, dégradation des ressources pastorales, etc.) impactent plus directement les populations rurales initialement lésées par des déséquilibres structurels (infrastructures, accès aux marchés et aux

⁵ Plan National de Développement 2015-2019

⁶ <http://www.moibrahimfoundation.org>

⁷ Cette catégorie comprend (i) l'allocation et la gestion des ressources publiques en faveur du développement agricole et rural; (ii) l'accès au foncier et aux ressources en eau des populations à faible revenu; (iii) la recherche agricole et les services de vulgarisation; (iv) l'accès aux intrants agricoles et aux marchés des produits agricoles; (v) l'environnement politique et juridique pour les organisations rurales; (vi) le dialogue entre le gouvernement et les organisations agricoles et (vii) l'impact des politiques agricoles.

services de qualité, capacités limitées, moyens d'existence soumis à des risques récurrents, faibles connaissances, capacités et assistances juridiques, etc.). Le milieu rural partage également avec l'urbain en termes de gouvernance foncière, bien que sous des formes spécifiques, les incohérences entre le contexte socio-économique, la législation et les pratiques, dans leurs nuances locales et sectorielles.

Face à cette situation, le plan national s'articule sur 5 axes principaux, parmi lesquels l'Axe stratégique n°1 du développement se focalise ainsi sur la gouvernance et les questions connexes, incluant un objectif de renforcement de la "*gouvernance et le développement local et les principes de l'aménagement du territoire*" (1.3.1). L'Axe stratégique n°3 : "*Croissance inclusive et ancrage territorial du développement*" tend vers la promotion d'une agriculture modernisée et inclut, quant à elle, des sous-objectifs focalisés sur l'amélioration de la productivité agricole⁸, la pêche⁹, et la réorganisation des autres filières de production¹⁰. Des objectifs concernant l'amélioration de la gouvernance foncière et de l'environnement des affaires y sont également indiqués.

La nouvelle politique de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (extrait du document officiel) et la politique environnementale

Madagascar a conçu et mis en œuvre le Programme National de Développement et son Plan de Mise en Œuvre depuis le début de l'année 2015. Pour avoir une meilleure cohérence avec ces deux documents de référence, les départements en charge de l'agriculture, de l'élevage et de la pêche ont défini la Lettre de Politique de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche (LPAEP). Elle a été validée par tous les acteurs concernés par ces trois sous-secteurs au mois d'avril de la même année et elle est parfaitement en ligne avec la Politique Générale de l'Etat. Pour la mise en œuvre de la LPAEP, Madagascar s'est doté du présent Programme Sectoriel Agricole, Elevage et Pêche (PSAEP) à l'horizon 2025; pour quantifier les principales interventions à mener jusqu'à cette période et du Programme National d'Investissement Agricole, Elevage et Pêche (PNIAEP) qui fixe les principaux indicateurs, quantifie les axes prioritaires à mener et évalue les budgets requis à chacune de ces interventions.

Le PSAEP/PNIAEP est obligatoire dans l'alignement de la politique et de la sécurisation de l'accès au financement nécessaire pour le développement du secteur AEP provenant de la contribution de l'Etat à travers le PIP et les contributions internationales. L'objectif global du PSAEP/PNIAEP est de réduire le taux de pauvreté de la population, vivant en dessous du seuil de 1,25 USD par jour en passant de 82% à 20% en 2025, d'avoir un taux de croissance annuelle pour le secteur AEP de 6% s'il n'est que 2,6 % actuellement et de faire progresser les investissements privés dans les trois sous-secteurs.

Le Ministère de l'Environnement et des Forêts coordonne le Programme Environnemental pour le Développement Durable (PEDD), ayant pour objectif global de valoriser le capital naturel et renforcer la résilience climatique du pays pour permettre un développement durable et un meilleur cadre de vie de la population. Madagascar est, par ailleurs, partie contractante de la Convention-Cadre des Nations

⁸"*Étendre et moderniser l'agriculture intensive et tournée vers le marché international*" (3.1.1.2), à travers, entre autres, des "*zones d'investissement promues et sécurisées*" pour un objectif de 2 millions d'hectares

⁹"*Promouvoir l'aquaculture et la pêche durable et valoriser les produits halieutiques*" (3.1.1.4)

¹⁰"*Réorganiser les autres filières de production*" (3.1.1.5)

Unies sur les Changements Climatiques (CCNUCC) depuis 1998 et a adopté en 2010, la Politique Nationale de Lutte contre le Changement Climatique (PNLCC).

1.5 Perspectives dans le cadre du 11^{ème}FED

Fin 2015, le *Programme Indicatif National*(PIN),fixant la stratégie de coopération de l'UEavec Madagascar pour la période 2015-2020, a été signé.Cette stratégie s'appuie notamment sur les premiers documents politiques disponibles du pays, tels que le PND.

L'objectif global du PIN est de contribuer à la stabilité politique de Madagascar et de réduire la pauvreté par la relance d'une croissance durable et inclusive. Dans ce cadre, les secteurs de concentration retenus sont :

1. La gouvernance et le renforcement des institutions
2. Les infrastructures en support au développement économique
3. Le développement rural

Les interventions de l'UE dans le cadre du 11^{ème} FED se concentreront dans 3 zones prioritaires : le Nord, le Centre et le Sud / Sud-Est du pays.

Pour le secteur développement rural, doté d'une enveloppe de 130 M €, l'objectif stratégique du programme du 11^{ème}FED est de "*promouvoir un secteur agricole durable et compétitif et renforcer la résilience des populations vulnérables à l'insécurité alimentaire et nutritionnelle*". Cet objectif se décline comme suit :

Objectifs spécifiques	Résultats attendus
1. Améliorer la gouvernance du secteur pour permettre une croissance agricole inclusive et une utilisation durable des ressources naturelles	<ul style="list-style-type: none"> · Les institutions publiques et parapubliques sont opérationnelles et accompagnent la mise en œuvre des réformes du secteur · Le cadre législatif et règlementaire est amélioré et favorise l'investissement dans le respect de l'environnement ainsi que la lutte contre les trafics de biodiversité
2. Améliorer la productivité, la rentabilité et la durabilité des chaînes de valeur agricoles	<ul style="list-style-type: none"> · Les capacités des services de formation, de conseil et de recherche sont renforcées au profit des acteurs du secteur · Des chaînes de valeur sont promues à travers des investissements dans les infrastructures (pistes rurales) et un meilleur accès aux financements
3. Améliorer la sécurité alimentaire et nutritionnelle et la résilience des ménages ruraux	<ul style="list-style-type: none"> · L'éducation nutritionnelle est promue et renforcée · La résilience des populations aux effets des crises et du changement climatique est améliorée

Deux programmes sont en phase d'instruction pour 2016 et devraient donner lieu à la signature de conventions de financement avec le Gouvernement de Madagascar au cours du 1^{er} semestre 2017 :

1. Un programme intitulé "*Renforcement Institutionnel pour le Développement de la Résilience Agricole (RINDRA)*".L'objectif général de ce programme, d'un montant indicatif de 40 millions EUR, est de contribuer à l'amélioration de la productivité, la rentabilité et la durabilité des chaînes de valeur agricoles, notamment à travers une amélioration de la gouvernance du secteur.

2. Un programme intitulé « *Appui au Financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives dans le Nord de Madagascar (AFAFI-Nord)* ». Cette intervention, d'un montant indicatif de 50 millions EUR, ciblera les régions Sava, Diana et Analanjorofo. Les objectifs spécifiques de ce programme sont de contribuer à : (i) l'amélioration de la gouvernance du secteur, (ii) l'augmentation des revenus des ménages en appuyant le développement et le renforcement de chaînes de valeur agricoles inclusives et (iii) l'amélioration de la sécurité alimentaire et nutritionnelle des ménages ruraux.

Pour 2017, le PIN prévoit l'instruction du programme "*Appui au Financement de l'Agriculture et aux Filières Inclusives dans le Sud de Madagascar (AFAFI-Sud)*".

Cette intervention, d'un montant indicatif de 25 millions EUR, ciblera les régions Androy, Anosy et éventuellement Atsimo Atsinanana.

Les objectifs de ce programme, d'une durée indicative de 5 ans, devraient être relativement similaires à ceux du programme AFAFI-Nord. Les domaines d'intervention concerneront, à titre indicatif : l'amélioration de l'accès et de la gestion de l'eau à usage agricole, y inclus l'élevage (petits et moyens ouvrages hydro-agricoles); l'amélioration de la production destinée à assurer la sécurité alimentaire (incluant les aspects liés aux semences, à la conservation et au stockage des produits, aux aspects sanitaires et phytosanitaires, à l'augmentation et à la diversification des productions, etc) ; le développement économique et l'augmentation des revenus des producteurs à travers l'appui aux chaînes de valeur (agriculture, élevage, pêche – aquaculture – pisciculture, foresterie) et la promotion des activités génératrices de revenus ; l'eau pour la consommation humaine, l'assainissement et l'hygiène ("WASH") ; la préservation et la gestion rationnelle des ressources naturelles (lutte contre l'érosion, aménagement de bassins versants...) ; l'adaptation aux changements climatiques ; l'amélioration de l'état nutritionnel des ménages ruraux ; le renforcement des capacités des autorités locales et services techniques déconcentrés de l'Etat.

Le programme AFAFI-Sud s'inscrira dans la continuité de deux interventions de l'UE financées par le 10^{ème} FED actuellement en cours dans la partie Sud du pays, à savoir :

- Le projet "Amélioration de la Sécurité Alimentaire et Augmentation des Revenus Agricoles (ASARA)". Doté d'un budget de 36 millions EUR, ce projet est mis en œuvre jusqu'à décembre 2018 au niveau des régions Androy, Anosy et Atsimo Atsinanana.
- Le projet "Actions Intégrées en Alimentation et Nutrition (AINA)". Doté d'un budget de 15,5 millions EUR, ce projet est mis en œuvre jusqu'en avril 2017 au niveau des régions Amoron'i Mania, Androy, Anosy, Atsimo Atsinanana et Vatovavy Fitovinany.

Le programme AFAFI-Sud devra donc s'efforcer de capitaliser sur l'expérience de ces projets et de poursuivre et amplifier la dynamique de développement initiée à travers ces interventions.

Pour plus d'information sur les projets ASARA et AINA : <http://asara-aina.eu/>

2. DESCRIPTION DE L'ETUDE

2.1 Objectif général

L'objectif général de la mission est de contribuer à une mise en œuvre efficace des actions de coopération de l'UE à Madagascar dans le secteur du développement rural, en appuyant l'identification et la formulation du nouveau programme d'appui au développement des chaînes de valeur inclusive et à l'amélioration de la sécurité alimentaire et de la situation nutritionnelle dans le Sud de Madagascar (programme AFAFI-Sud), tel que prévu dans le Programme Indicatif National 11^{ème} FED.

La préparation de ce programme s'appuiera sur les orientations stratégiques définies pour le secteur du développement rural dans le cadre du 11^{ème} FED et veillera au respect de principes fondamentaux du cycle de gestion de l'aide, tels que :

- L'alignement sur les politiques nationales et l'appropriation par le pays bénéficiaire;
- La cohérence avec les politiques et stratégies de coopération de l'UE et d'assistance aux pays tiers (telles que le programme pour le changement, le plan d'action pour la nutrition, le plan d'action pour la résilience dans les pays sujets aux crises, mainstreaming environnemental, rôle du secteur privé, etc.) ;
- La capitalisation sur les actions passées et en cours dans la zone (notamment les projets ASARA et AINA) et au niveau national;
- Les conditions préalables à la réussite d'un programme intégré de développement rural ;
- La complémentarité des différents appuis de la Commission européenne (interventions prévues au niveau du PIN, programmes régionaux et programmes financés sur le Budget) et des autres bailleurs de fonds.

2.2 Objectifs spécifiques

Les objectifs spécifiques de l'étude sont les suivants :

1. Appuyer les autorités malgaches pour la préparation du programme (phases d'identification et de formulation).
2. Fournir des orientations et des contenus pour faciliter le démarrage du programme.

2.3 Résultats attendus

Les 3 résultats attendus de la mission sont les suivants :

R1: Effectuer une analyse détaillée du contexte d'intervention et identifier les problèmes à traiter

Il s'agira d'effectuer le travail suivant:

- Analyse du contexte général d'intervention (politique générale et sectorielle, cadre stratégique, impacts spécifiques des interventions passées de l'UE et des autres intervenants dans la zone...);
- Analyse du contexte spécifique de la zone d'intervention du programme (deux à trois régions du Sud de Madagascar : Androy, Anosy et éventuellement Atsimo Atsinanana): aspects socio-économiques, socio-culturels (contexte particulier pouvant

influencer de façon importante le développement de certaines activités économiques, les relations de genre...) et physiques/géographiques ;

- Analyse des parties-prenantes (public, privé, société civile, producteurs...) et des aspects relatifs à la gouvernance locale ;
- Analyse des questions transversales (égalité de genre, environnement...);
- Analyse des risques spécifiques à la zone et à la nature de l'intervention. En particulier, il conviendra de bien prendre en compte les questions sécuritaires lors de l'identification des zones d'intervention, compte tenu que la dégradation de la sécurité dans le Sud au cours des dernières années tend à affecter de façon importante le bon déroulement des activités (exemple des projets ASARA-AINA).
- Analyse des politiques récentes / en cours / prévues pour le développement des régions du Sud (inclus les plans régionaux de développement) ;
- Identification des sources d'information disponibles pour l'établissement de la situation de référence et le suivi-évaluation des interventions (ex : données socio-économiques disponibles au niveau du Réseau des Observatoires Ruraux...) en vue de déterminer les "gaps" à combler ;
- Identification des interventions en cours ou prévues par les organismes nationaux, les partenaires techniques et financiers, le secteur privé,... (mapping des interventions sur la période 2018-2020) ;
- Identification des éléments pertinents à capitaliser pour l'intervention (enseignements tirés des interventions passées ou en cours, expériences pertinentes au niveau national, critères de choix des zones d'intervention ...).
- Analyse des problèmes à traiter et identification des zones et des domaines d'intervention prioritaires à couvrir par le programme (notamment dans les domaines suivants : sécurité alimentaire, nutrition, développement des chaînes de valeur, préservation et gestion des ressources naturelles – notamment la disponibilité et la gestion de l'eau, inclusion des populations vulnérables, adaptation aux changements climatiques renforcement institutionnel).

R2: Définir le contenu et les modalités de l'intervention

Sur base des analyses susmentionnées, il s'agira de définir une approche d'intervention à mettre en œuvre dans le cadre du programme, le contenu de l'intervention (activités...) et le dispositif de mise en œuvre (pilotage, exécution, mesures d'accompagnement...).

Il s'agira en particulier de :

- concevoir la logique d'intervention du programme (objectifs globaux, objectif spécifique, résultats,...) ;
- détailler les domaines d'action, les composantes et les activités du programme ;
- identifier les parties prenantes, les groupes cibles et les bénéficiaires et définir leur niveau de participation dans le programme (y compris identifier les possibilités éventuelles de co-financement du programme par des partenaires publics ou privés) ;
- définir et évaluer les risques et proposer des mesures pour leur atténuation ;
- identifier les hypothèses clés et les moyens de leur suivi ;
- définir les indicateurs SMART;
- définir les modalités de pilotage, de suivi-évaluation et d'exécution du programme ;
- définir les mécanismes de coordination ;
- définir la répartition du budget ;

- définir les mesures appropriées à mettre en œuvre dans le cadre du programme pour assurer une participation effective des parties prenantes, une contribution à l'égalité des sexes ainsi qu'à la préservation de l'environnement ;
- identifier les éléments de coordination et d'interaction avec le programme RINDRA (niveau national) à mettre en place, afin d'assurer que ces deux programmes soient mis en œuvre de façon harmonisée et se renforcent mutuellement.

R3 : Elaborer les documents de programme

Il s'agira de préparer l'ensemble des documents nécessaires à la validation du programme, à la signature de la convention de financement et au démarrage rapide du programme, soit :

- le projet de Fiche d'Identification du programme (selon le modèle fourni par la DUEM) ;
- le projet de Fiche Action du programme (selon le modèle fourni par la DUEM);
- les annexes de la Fiche Action (cadre logique, fiches d'analyse des questions transversales : égalité de genre, approche basée sur les droits, environnement et changement climatique) ;
- le calendrier de mise en œuvre ;
- les termes de référence de l'assistance technique ;
- si la modalité "appel à propositions" est retenue parmi les modalités de mise en œuvre, les éléments principaux (objectifs, priorités, activités) des lignes directrices.

2.4 Services requis

La présente étude d'identification et de formulation devra permettre d'atteindre les 3 résultats susmentionnés, en veillant à assurer une capitalisation des interventions de l'UE actuellement en cours dans le Sud de Madagascar (poursuite ou mise à l'échelle d'interventions, etc) et en intégrant les éléments pertinents issus de la formulation du programme RINDRA.

Les analyses conduites devront permettre de fournir tous les éléments nécessaires pour comprendre et justifier la proposition de programme, d'assurer sa faisabilité et de réduire le risque de non atteinte des objectifs.

Les aspects qui seront à traiter dans le cadre de l'étude seront notamment :

- Contexte socio-économique, environnemental et physique : caractéristiques des régions à mettre à jour/ à faire et/ou identifier les gaps d'informations, comment les combler et déterminer ce qui est faisable comme actions de collecte d'informations stratégiques dans le contexte du programme.
- Description plus fine de la population cible, notamment : i) typologie du tissu des PME/coopératives agricoles de la zone d'intervention et 1^{ère} identification pour les filières visées d'acteurs susceptibles d'être candidates/parties prenantes du programme (variables de sélection de ces acteurs à identifier) ; ii) exploitations agricoles familiales et leurs caractéristiques pertinentes pour le programme (type d'activité et produits, superficie moyenne, revenu, degré de diversification, degré de financement, utilisation d'animaux/mécanisation, capacités techniques et connaissances, appui par des services de proximité privés et/ou publics, utilisateur CSA/FRDA/microfinance, activités contractuelles, etc) ; iii) organisations de producteurs et professionnelles, organisations de services agricoles/élevage/pêche/forêts, organisations communautaires.

- Analyse des mécanismes d'interaction entre les différents acteurs (gouvernance locale, plateforme existante, ORN, CTD, les structures œuvrant sur la résilience, gestion des risques et catastrophes et services techniques déconcentrés)
- Analyse des chaînes de valeur à appuyer : raisonnement / justification du choix, type d'appui nécessaire, modalités de financement, etc...
- Analyse des facteurs de sécurisation des investissements/réduction des risques et identification des mesures d'accompagnement pertinents : foncier, accessibilité des intrants (semences, engrais, protection ravageurs et maladies) et outils/équipement, disponibilité de services d'appui et de services de vulgarisation et d'appui à l'innovation (agroécologie, agroforesterie,...), disponibilité, accès et gestion de l'eau pour les différents groupes d'utilisateurs (en particulier pour la région de l'Androy, caractérisée par un déficit hydrique important ; les pistes d'intervention pour améliorer l'accès à l'eau pour la consommation humaine et pour les activités économiques dans cette région devront être analysées), compétition entre agents économiques (éleveurs-agriculteurs-forestiers, mines, etc), infrastructures d'accès aux marchés, décentralisation et fiscalité locale,...
- Sécurité alimentaire et nutritionnelle : dispositifs d'information existants, actions et modalités d'interventions à privilégier...

L'étude abordera les aspects transversaux (foncier, aménagement du territoire, emplois des jeunes, genre, changement climatique, décentralisation) et devra également aboutir à des propositions concrètes sur les liens et modes d'interactions à mettre en place avec le programme RINDRA.

L'étude devra permettre d'identifier, au sein des deux ou trois régions ciblées, des zones d'interventions prioritaires, afin de permettre une certaine concentration géographique des actions, selon une logique d'approche territoriale et intégrée. Le choix de ces zones devra être argumenté. De même, **l'étude devra permettre de fournir, au terme de la phase 1 (voir ci-dessous) deux ou trois scénarii / options d'intervention** (couverture thématique et/ou géographique variable,) pour tenir compte des contraintes budgétaires, géographiques, etc

La mission se déroulera en deux phases comme décrit ci-après.

Phase 1

Cette première phase, qui correspond à la phase d'identification du programme, mobilisera les expert(e)s 1 et 2 et devra permettre de fournir les livrables tels que requis au point 5.

La mission débutera par une réunion de démarrage avec la Délégation de l'Union européenne à Madagascar (DUEM), l'Ordonnateur National (ON) et les Ministères concernés. Au cours de cette réunion, les attentes et recommandations particulières seront précisées en vue d'ajuster la méthodologie et le plan de travail.

Les expert(e)s devront consulter diverses parties prenantes avec un ciblage assez fin convenu avec l'autorité contractante. Ils/elles devront également prévoir dans leur calendrier des visites sur site pour mieux appréhender les situations de vulnérabilité, le choix des zones prioritaires d'intervention et dégager des scénarii d'intervention. Un atelier, d'une journée maximum, pourra être organisé pour la présentation et des discussions de la proposition initiale avec les parties prenantes.

Phase 2 :

Cette deuxième phase, qui correspond à la phase de formulation du programme, mobilisera les 5 expert(e)s et devra permettre de fournir les livrables tels que requis au point 5.

Cette phase débutera après l'approbation de la Fiche d'identification du programme par les services de la Commission européenne et que la Délégation et les autorités malgaches auront arrêté le choix du scénario d'intervention.

Outre les réunions de briefing et debriefing avec les parties-prenantes, un atelier restreint pourra si nécessaire être organisé avec les parties prenantes pour finaliser la proposition (cadre logique, modalités d'intervention...).

2.5 Langue du contrat

La langue du contrat est le français.

2.6 Sous-traitance

La sous-traitance n'est pas autorisée dans le cadre du présent marché.

3. EXPERTISES – PROFIL DES EXPERTS

La prestation comportera au maximum 182 personne/jours d'expertise pour l'ensemble de l'équipe.

➤ Profils demandés:

Il est demandé une équipe formée de 5 expert(e)s comme suit :

- Expert(e) n°1 - Un(e) expert(e) en développement agricole et rural / chef de mission, de catégorie I, pour un total indicatif de 56 personne-jours (25 jours pour la phase 1, 31 jours pour la phase 2) ;
- Expert(e) n°2 - Un(e) expert(e) en développement agricole et rural, de catégorie I, pour un total indicatif de 54 personne-jours (24 jours pour la phase 1, 30 jours pour la phase 2) ;
- Expert(e) n°3 - Un(e) expert(e) en environnement et adaptation aux changements climatiques, de catégorie II, pour un total indicatif de 24 personne-jours (phase 2) ;
- Expert(e) n°4 - Un(e) expert(e) en nutrition, de catégorie II, pour un total indicatif de 24 personne-jours (phase 2) ;
- Expert(e) n°5 - Un(e) expert(e) en génie rural, de catégorie II, pour un total indicatif de 24 personne-jours (phase 2).

Les expert(e)s répondront aux profils définis ci-après.

Expert(e)s n°1 et n°2 - expert(e)s en développement agricole et rural –Catégorie I

Les deux experts auront le profil suivant :

- *Qualifications*

- Diplôme de niveau bac + 4 minimum en agriculture/agronomie, développement rural, sciences du développement ou dans un domaine pertinent pour la mission (exigence minimale)

- *Expérience professionnelle générale*

- Minimum 12 années d'expérience professionnelle dans le domaine du développement agricole et rural, dont au moins 5 années acquises à l'international¹¹ (exigence minimale)
- Expérience dans l'identification / formulation de projets/programmes de développement agricole et rural
- Expérience en matière d'approche participative et de collaboration avec les différentes interfaces (opérateurs publics et privés, société civile...) dans les actions de développement rural.
- Expérience dans l'aide au développement dans les Etats fragiles ou en situation de crise.

- *Expérience professionnelle spécifique*

A eux deux (complémentarité des profils), les expert(es) devront justifier de l'expérience professionnelle spécifique suivante :

- Expérience dans l'identification et la formulation de projets/ programmes financés par l'UE (inclus l'élaboration de fiches d'identification et d'action, cadre logique) (exigence minimale)
- Expérience dans l'élaboration, la mise en œuvre ou le suivi-évaluation de projets/programmes incluant une approche de développement territorial ou intégrée
- Expérience dans la préparation de termes de référence et/ou lignes directrices d'appels à propositions sous financement FED ou Budget UE.
- Expérience dans le domaine de la sécurité alimentaire (inclus les aspects suivants : semences, aspects sanitaires et phytosanitaires, conservation et stockage des produits, financement agricole, vulgarisation...) (exigence minimale)
- Expérience dans le domaine de l'appui au développement des chaînes de valeur dans le secteur agriculture, élevage, pêche – pisciculture (organisation des producteurs, transformation – valorisation – commercialisation, contractualisation avec le secteur privé...) (exigence minimale)
- Expérience en matière de renforcement des capacités institutionnelles (autorités locales et/ou services techniques déconcentrés) en milieu rural
- Expérience dans l'inclusion des populations vulnérables et questions de genre
- Expérience sur les aspects fonciers
- Expérience à Madagascar.

Le prestataire désignera parmi les deux expert(e)s de catégorie I le chef de mission. L'expert(e) désigné comme chef de mission devra justifier d'au moins 3 expériences comme chef de mission.

¹¹ Une expérience à l'international doit être ici comprise comme une expérience acquise dans un ou plusieurs pays autre que le pays de résidence habituelle de l'expert/e.

Expert(e) n°3 - expert(e) en environnement et adaptation aux changements climatiques – Catégorie II

- Qualifications

- Diplôme de niveau bac + 4 minimum en environnement, foresterie, sciences agronomiques ou domaine pertinent pour la mission (exigence minimale)

- Expérience professionnelle générale

- Minimum 6 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la préservation, gestion et valorisation des ressources naturelles (exigence minimale), incluant de préférence une année d'expérience acquise à l'international dans ce domaine
- Expérience dans l'identification/la formulation ou la mise en œuvre de projets/programmes similaires dans des pays en développement

- Expérience professionnelle spécifique

- Expérience dans le domaine de l'aménagement des bassins versants
- Expérience dans le domaine de la préservation et la gestion des ressources naturelles en zone aride (lutte contre l'érosion et l'ensablement...)
- Expérience dans la préservation et la gestion d'écosystèmes forestiers
- Expérience dans le domaine de l'adaptation aux changements climatiques (notamment climate smart agriculture)
- Une expérience à Madagascar constitue un atout

Expert(e) n°4 - expert(e) en nutrition - Catégorie II

- Qualifications

- Diplôme de niveau bac + 3 minimum en sciences sociales, nutrition ou domaine pertinent pour la mission (exigence minimale)

- Expérience professionnelle générale

- Minimum 6 années d'expérience professionnelle dans le domaine de la nutrition (exigence minimale)
- Expérience dans l'identification / formulation, mise en œuvre ou suivi-évaluation de projets / programmes de développement

- Expérience professionnelle spécifique

- Expérience d'appui aux activités de suivi nutritionnel et d'éducation à la nutrition en milieu rural
- Expérience en matière de renforcement des capacités des femmes ou des groupes vulnérables
- Une expérience à Madagascar, notamment dans les régions du Sud, est un atout

Expert(e) n°5 - expert(e) en infrastructures rurales - Catégorie II

- Qualifications

- Diplôme de niveau bac + 3 minimum en génie civil ou rural (exigence minimale)

- Expérience professionnelle générale

- Minimum 6 années d'expérience professionnelle dans des projets comprenant des infrastructures agricoles et/ou rurales (exigence minimale)

- Expérience dans l'identification/la formulation ou la mise en œuvre de projets/programmes dans des pays en développement incluant une composante d'infrastructures rurales

- Expérience professionnelle spécifique

- Expérience dans la réalisation d'études ou l'exécution de travaux d'aménagements hydro-agricoles de différents types et envergure (barrages, drainage, épandage, forage...) (exigence minimale)
- Expérience en approche HIMO
- Une expérience dans le domaine de l'approvisionnement en eau potable constitue un atout
- Une expérience en milieu rural à Madagascar, notamment dans les régions du Sud, constitue un atout

Connaissances linguistiques :

Il est exigé que tous les expert(e)s justifient d'une bonne maîtrise du français à l'oral et à l'écrit. Il est souhaité qu'au moins un, et de préférence deux, expert(s) maîtrise la langue malgache.

4. LIEU ET DURÉE

4.1 Période de démarrage

Date prévue de notification de l'attribution du marché :

Date de démarrage souhaitée (phase 1) : 12 janvier 2017

4.2 Durée

La prestation se fera sur une période de 8 mois (calendaires) à partir de la date de démarrage.

4.3 Calendrier indicatif

La mission à Madagascar est prévue sur une durée de :

- Maximum 30 jours calendaires pour la phase 1 à compter de la date de démarrage ;
- Maximum 45 jours calendaire pour la phase 2. La phase 2 interviendra suite à l'approbation par les services de la Commission de la Fiche d'identification. Elle devrait se dérouler entre avril et mai 2017.

La mission inclura principalement des visites de terrain (entretiens, visites de sites, ateliers...) dans les régions du Sud ciblées par le programme et un travail à Antananarivo (documentation, entretiens avec les parties prenantes, réunions de briefing et debriefing).

La version provisoire du rapport de la 1^{ère} phase de la mission devra être transmise à la Délégation au plus tard le 23 février 2016.

4.4 Lieux de l'exécution du contrat

Antananarivo et les trois régions d'interventions de l'UE dans le Sud du pays (régions Androy, Anosy et éventuellement Atsimo Atsinanana).

5. RAPPORTS

Les produits livrables attendus sont :

Au terme de la phase 1 (identification du programme)

- Un aide-mémoire ou une présentation de type "powerpoint", exposant les principaux constats, analyses, conclusions et recommandations de la mission.
- Un rapport de mission (maximum 40 pages, hors annexes) contenant l'ensemble des éléments d'analyse, d'évaluation et de proposition contenus au point 2.
- Un projet de fiche d'identification selon le modèle de l'Union européenne et son annexe (fiche d'analyse des questions transversales : égalité de genre, approche basée sur les droits, environnement et changement climatique)
- Une copie électronique ou papier des documents consultés par la mission pour cette phase.

Au terme de la phase 2 (formulation du programme)

- Un aide-mémoire ou une présentation de type "powerpoint", exposant les principaux constats, analyses, conclusions et recommandations de la mission.
- Un rapport contenant l'ensemble des éléments d'analyse, d'évaluation et de proposition de contenus au point 2.
- Un projet de fiche d'action selon le modèle de l'Union européenne et ses annexes (évaluation des questions transversales, cadre logique)
- Un projet de termes de référence de l'assistance technique et de lignes directrices pour l'appel à propositions
- Une copie électronique ou papier des documents consultés par la mission pour cette phase.

La version provisoire des livrables seront remis au format électronique (version word) par e-mail à l'adresse suivante : DELEGATION-MADAGASCAR-DEV-RURAL@eeas.europa.eu. Le rapport final sera communiqué en version informatique par mail à l'adresse susmentionnée, ainsi qu'en 3 exemplaires sous format papier.

La version provisoire des livrables requis au terme de chaque phase (1 et 2) sera transmise à la DUEM au plus tard 15 jours calendaires après la réunion de débriefing. Les commentaires seront envoyés au prestataire au cours des 15 jours calendaires suivant la réception des livrables. La version finale des livrables, incluant l'ensemble des clarifications et ajouts suggérés, sera soumise pour approbation de la DUEM dans les 10 jours calendaires suivant la réception des commentaires.

6. DEPENSES ACCESSOIRES

Non-applicable.

6.1 Catégories de dépenses

Non-applicable.

6.2 Exemption de taxes

Il n'existe pas de convention entre la Commission européenne et Madagascar en vertu de laquelle les taxes seraient exonérées partiellement ou en totalité.

6.3 Vérification des dépenses

S'agissant d'un marché à prix forfaitaire, la présentation d'un rapport de vérification des dépenses avec la facture finale n'est pas requise.

7. SUIVI ET EVALUATION

Indicateurs :

- Respect de délais de présentation des livrables ;
- Qualité des livrables fournis selon les résultats mentionnés dans les Termes de référence

Tout problème ou empêchement rencontré lors du déroulement de la mission devra être communiqué aussitôt à la Délégation de l'UE.

Les experts seront entièrement autonomes du point de vue logistique. Ceci concerne notamment la prise de rendez-vous, les déplacements de toute nature, le secrétariat (photocopies, impression de documents, etc.).

Il est également demandé aux experts de veiller à la ponctualité de leurs rendez-vous, avec et en dehors de la Délégation de l'UE.

Le prestataire donnera l'assurance que l'information collectée lors de la prestation restera strictement confidentielle. Nul autre que les parties contractantes ne seront autorisées à connaître les réponses des personnes ressources. A ce titre, il devra s'assurer que son personnel respecte cette confidentialité et mettra tout en œuvre pour protéger, à tous les niveaux, le secret des déclarations de l'ensemble des personnes ressources contactées.

ANNEXE 1

DOCUMENTATION

Documents de politique, de stratégie et plans d'action

- Plan National de Développement 2015-2019, avril 2015
- Lettre de Politique Agricole, MINAGRI, mars 2015
- Lettre de Politique Bleue, MRHP, mai 2015
- Lettre de Politique de l'Elevage, MINEL, mars 2015
- Lettre de Politique Sectorielle Agriculture Elevage Pêche, MINAGRI, MINEL, MPRH, avril 2015
- Nouvelle Lettre de Politique Foncière 2015-2030, version finale août 2015
- Programme Sectoriel Agriculture, Elevage, Pêche, MINAGRI, MRHP, MINEL, juillet 2015
- Programme Sectoriel Décentralisation et Aménagement du Territoire, MPRDAT, 27 février 2008
- Stratégie Nationale de Développement Local, version du 31 janvier 2016
- Stratégie Nationale de Financement Rural (SNFR), MiNAGRI, 2012
- Stratégie Nationale de Finance Inclusive (SNFI) 2013-2017, Ministère des Finances et du Budget, décembre 2012

Rapports sur le secteur développement rural

- Etude d'impact du dispositif FRDA-CSA, rapport définitif, 20 juillet 2015
- Evaluation finale des projets de mise en place des Fonds Régionaux de Développement Agricole, rapport définitif, 12 octobre 2011, FERT, AFDI, CARE
- Analyse des écarts PVS : Rapport Madagascar, OIE, mars 2013
- Analyse institutionnelle et de la gouvernance dans le secteur du développement rural à Madagascar, rapport final, juin 2016

Documents de stratégie, rapports et études sur la coopération de l'UE à Madagascar

- Evaluation de la coopération de l'Union européenne avec la République de Madagascar, 2002-2013
- Programme Indicatif National 11ème FED (2014 – 2020), 2015
- Mission d'appui à la formulation du Programme Indicatif National de coopération de l'Union Européenne avec Madagascar dans le secteur du développement rural pour le 11ème FED, rapport final de mission, juin 2015
- Fiches d'Identification et Fiches d'Action du Projet d'Appui Institutionnel au Secteur de l'Agriculture, de l'Elevage, de la Pêche et de l'Environnement (RINDRA) et du

Programme interrégional d'appui au secteur de l'Agriculture, de l'Élevage, de la Pêche et de l'Environnement dans le Nord de Madagascar (AFAFI-Nord)

Documents relatifs au Sud de Madagascar et aux interventions de l'UE dans cette région

- Conventions de financement des projets ASARA et AINA
- Rapports relatifs à la mise en œuvre des projets ASARA et AINA : rapports d'avancement des opérateurs, de l'assistance technique, compte-rendu des comités de pilotage, etc
- Mission d'évaluation à mi-parcours du projet d'amélioration de la sécurité alimentaire et d'augmentation des revenus agricoles dans le Sud et le Sud-Est de Madagascar (ASARA), rapport final, janvier 2016
- Rapports de missions d'expertise et études sectorielles réalisées dans le cadre du projet ASARA : analyse genre, étude sur les semences, diagnostic et plan de développement régional de la pisciculture (Anosy)...
- Projet Résilience par Chaînes de Valeur dans la Région de l'Extrême Sud et Sud Est de Madagascar, ASARA, GIZ : plans de développement des chaînes de valeur "Ricin", "Caprin", "Miel" et "Haricots / niébé"
- Projet Résilience par Chaînes de Valeur dans la Région de l'Extrême Sud et Sud Est de Madagascar, ASARA, GIZ : rapports d'étude de 15 filières, 2013 / 2014
- Documentation relatives aux aides d'urgence (projets ECHO, évolution de la situation en matière de sécurité alimentaire et nutritionnelle...)
- Plan d'action régional 2014, région Anosy
- Plan de Développement Régional et Schéma Régional d'Aménagement du Territoire 2016, région Anosy
- Plan de Développement Régional de la région Androy
- Plan de relèvement et de résilience pour les districts les plus affectés par la sécheresse déclenchée par El Nino dans le Grand Sud de Madagascar, PNUD, septembre 2016

ANNEXE 2

CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

Demande de Services n°2016 / 380-346 / Version 1
Appui à l'identification et la formulation du programme d'appui au financement de
l'agriculture et aux filières inclusives dans le Sud de Madagascar (AFAFI-Sud)

CC BENEFICIAIRES 2013 - LOT n°1 : Développement Rural et Sécurité Alimentaire
EuropeAid/132633/C/SER/multi

1. CRITERES D'EVALUATION TECHNIQUE

Le Pouvoir Adjudicateur sélectionne l'offre ayant le meilleur rapport qualité prix, utilisant une pondération de 80/20 entre la qualité technique et le prix.

La qualité technique est évaluée sur la base de la grille suivante:

	Maximum
Points pour l'Organisation et la méthodologie	20
Experts/ Expertise:	
Expert n°1 - Expert en développement rural	25
Expert n°2 – Expert en développement rural	25
Expert n°3 – Expert en environnement	10
Expert n°4 – Expert en nutrition	10
Expert n°5 – Expert en infrastructures rurales	10
Total des points pour les experts	80
Grand total	100

2. SEUIL TECHNIQUE

Toute offre n'atteignant pas le seuil technique de 75 points sur 100, est automatiquement rejetée.

3. ENTRETIEN

Il n'est pas prévu de réaliser des entretiens.

ANNEXE 3

ORGANISATION & METHODOLOGIE DU CONTRAT SPECIFIQUE

Demande de Services n°2016 / 380-346 / Version 1

Appui à l'identification et la formulation du programme d'appui au financement de l'agriculture et aux filières inclusives dans le Sud de Madagascar (AFAFI-Sud)

**CC BENEFICIAIRES 2013 - LOT n°1 : Développement Rural et Sécurité Alimentaire
EuropeAid/132633/C/SER/multi**

Type d'Experts et membre du Consortium responsable pour la qualité de la supervision

Nom de l'expert	Si il/elle est un expert permanent, précisez si employé(e) ou actionnaire ¹² ?	Si permanent, alors de quel membre du consortium?	Si le statut est "non permanent" précisez si indépendant ou autre?	Dans le cas où l'expert est proposé par un partenaire local ou un sous traitant, indiquez nom et nationalité	Précisez quel membre du consortium est responsable pour la qualité et la supervision de l'expert ou bien s'il s'agit de l'équipe dédiée du CC.	Si pertinent, précisez quel membre du consortium engage sa responsabilité pendant le contrat spécifique

Backstopping function / quality supervision within the responsible Consortium member

Membre du consortium responsable de la qualité pendant le contrat spécifique	Fonctions d'appui	Département en charge	Nom de l'expert	Titre actuel dans la firme	Diplôme	Nombre d'années dans le poste actuel/département	Années d'expérience pertinente
	Fonction de supervision						
	Fonction de supervision (second ou substitut) ¹³						
	Fonction R&D (Si existant) ¹⁴						

¹² Actionnaire, propriétaire, associé, membre de la coopérative

¹³ Si pertinent pour le contrat spécifique d'avoir un second département associé ou une seconde personne pour assurer la continuité.

¹⁴ Existence de la fonction R&D au sein de la firme (capitalisation des connaissances, innovation, recherche..), en relation avec le sujet du contrat (**si pertinent pour le contrat spécifique**).